



Fribourg, le 11 avril 2016

Direction des finances DFIN  
Finanzdirektion FIND  
Rue Joseph-Piller 13

1701 Fribourg

**Concerne : Consultation de l'avant-projet de loi modifiant la législation sur les jetons de présences**

**Madame, Monsieur,**

**Veillez trouver ci-dessous la position du parti socialiste fribourgeois relative à la consultation citée en titre.**

En préliminaire, le postulat des députés Christian Ducotterd et André Ackermann ainsi que la motion David Bonny et Xavier Ganioz demandaient, respectivement, un rapport sur le traitement et la prévoyance professionnelle des Conseillers d'Etat, des préfets et des juges cantonaux ainsi qu'une modification de la loi idoine afin de verser les jetons de présence aux magistrats représentant l'Etat au même titre que les indemnités fixes. Ce sera chose faite dès la législature prochaine. Le PS regrette cependant que le Conseil d'Etat, qui a décidé durant cette période de traitement des mesures d'économie drastiques, n'a pas été plus prompt pour ces ristournes évidentes.

Pour ce qui concerne les collaborateurs et les collaboratrices de l'Etat qui perçoivent des indemnités pour leur activité de représentation de l'Etat au sein des conseils d'administration, de conseils de fondation ou d'autres organes exécutifs de personnes morales, cette disposition n'est pas claire et le PS demande des informations complémentaires avant de prendre position : Qui est véritablement concerné ? Pour quels conseils d'administration ? Quels conseils de fondation ou quels autres organes ? Quelle est la liste actuelle de tous ces organismes ? Comment l'Etat compte-t-il différencier, au travers un décompte, les séances sur le temps de travail avec les autres hors temps de travail. Qu'en est-il des représentants des entités semi-étatiques ? Les questions sont trop nombreuses pour donner une position claire aujourd'hui.

Pour le PSF :

David Bonny, député - 079/247.78.88